### **MAIRIE** DE LALINDE

DORDOGNE Code Postal: 24150



36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

Site internet: http://www.ville-lalinde.fr

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23 Présents: 16

Votants:

23 Pour: 23

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

PRESENTS: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n°24.04.11 - 01

**OBJET:** 

Taux d'imposition des taxes directes locales

2024

Vu la loi de finances n°2023 1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 Vu le CGI

Vu la réforme de la fiscalité locale, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties Vu le taux Départemental pour l'année 2020 qui s'élevait à 25.98% Considérant que le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2024 « n°1259 COM »

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Considérant les produits prévisionnels des trois taxes directes locales pour 2024 : 2 345 635,00€uros, ce produit prévisionnel n'incluant pas les effets du coefficient correcteur -878 960,00€uros.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Les taux proposés au vote sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits références 2024
Taxe foncière (bâti)	4 558 000,00	48,98%	2 232 508,00
Taxe foncière (non bâti)	55 700,00	69,04%	38 455,00
Taxe d'habitation	1 005 000,00	7,43%	74 672,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer comme défini ci-dessus les taux d'imposition

Taxe Foncière Foncière (bâti)

48,98%

Taxe Foncière (non bâti)

69,04%

Taxe d'habitation

7,43%

Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 12 avril 2024

La secrétaire de

Esther Fargue

BY MOREAU-HERAUD-

### **MAIRIE** DE LALINDE

DORDOGNE Code Postal: 24150



36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

Site internet: http://www.ville-lalinde.fr

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23

Présents: 16 Votants: 23

Pour: 22 Contre:

01

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

PRESENTS: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE

Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n° 24.04.11 - 02

**OBJET:** 

Tableau des effectifs 2024

**Budget Principal** 

ANNEXE:

Tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1er mars 2022 et se substituant aux lois portants statuts de la fonction publique, notamment la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la circulaire DGEFP N°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat unique d'insertion (C.A.E.) au 1er janvier 2010 notamment dans le secteur non marchand

Madame la Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer le tableau des effectifs d'une part des emplois permanents et d'autre part des emplois temporaires, contrat de droit privé (PEC), nécessaires au bon fonctionnement des services.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 01 voix contre et 22 voix pour:

1. APPROUVE le tableau des effectifs 2024 de la collectivité comme annexé,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041102-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 18/04/2024

a Maire, Esther FARGUES

Réception par le préfet : 18/04/2024

**Esther FARGUES** 

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 12 avril 2024 secrétaire de séance

ggy MOREAU-HERAUD

024-212402234-20240411-24041102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

page 1/2

Commune de LALINDE - DORDOGNE - Séance du 11 avril 2024 annexe à la délibération n°24.04.11 - 02

TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

Tableau des effectifs des emplois permanents

	T					T	T	N. C.		1	T	Т	Т	5					9	1		1-6			1	Qu.	71	2
travail	CNE	2						SAN						A Library Control of the Control of										Santa Patrick				
temps travail	Ė	2		×	×	×	: >	<	>	< >	× >	<	<	<		K	×		×	THE STANDS OF STANDS	>	<	·	<		×		
suppression de poste	date	2000		01/03/2024					01/05/2024		01/05/2024		01/05/2024		_	7000	01/05/2024		01/01/2024									
suppressi	nombre	State of the state		-1					-		7-		e,				-		7									
Création de poste	date											01/05/2024	01/07/2024	The state of the s	01/05/2024									0.				
Création	nombre	Filiere Administrative	AND THE PROPERTY OF THE PARTY O					Filière Technique	The same of the same of the same of			£+3	+	Filière Médico Sociale	+			Filière Sportive		Filière Animation		Filière Culturelle		Filière Police Municipale				
Effectif au	01/01/2024	Filiere A	*	- (	7	2	-	Filière	2	2	m	-	11	Filière Me	1	-		Filière	0	Filière	2	Filière	-	Filière Poli		~		70
Grades			Attaché Principal	Rédacteur Principal 1ère classo		Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Adjoint Administratif		Agent de maîtrise Principal	Agent de maîtrise	Adjoint Technique principal 1ère classe	Adjoint Technique principal 2ème classe	Adjoint technique		Agents spécialisés des   A.T.S.E.M. Principal de 1ère Classe	A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe			Educateur des APS principal 1ère classe		Adjoint d'animation Principal 2ème classe		Adjoint du patrimoine principal 2ème classe		Brigadier chef principal (agent de maïtrise	principal détachée sur le grade de brigadier chef principal)		
Cadre d'emplois			Attaché	Rédacteur		Adjoint Administratif			Agent de maitrise		4	Adjoint technique	7		Agents spécialisés des	Ecoles Maternelles			Educateur des A.P.S.		Adjoint d'animation		Adjoint du patrimoine			Agent de police		

### page 2/2

## TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

Commune de LALINDE - DORDOGNE - Séance du 11 avril 2024

annexe à la délibération n°24.04.11 - 02

# Tableau des effectifs des emplois des agents non titulaires

# AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PUBLIC

Intitulé du poste  AGENTS NON TITULAIS Agents de remplacement	Intitulé du poste  AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS Agents de remplacement l'un agent fonctionnaire momentanément	Grade Adjoint technique et/ou	rémunération	Nombre de poste maximum
NON TITUL	AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS	administratif		4
	accroissement temporaire d'activité - article L332-23-1°	Adjoint technique	Echelle C1 / Echelon 8	0
Agent temporaire	accroissement saisonnier d'activité - article L332-23-2°	Adjoint technique et/ou administratif	Echelle C1 / Echelon 8	1 4

RIVE
2
LL.
$\overline{}$
-
느
0
Ω.
Ω
ш
$\overline{\Box}$
<u></u>
⋖
2
H
Ž
O
O
S
ES
<u>R</u>
A
$\supset$
$\vdash$
$\mathbf{z}$
ਨ
ž
70
ĭ
z
Ш
O
٩

	PRIVE			
ntitule du poste	Motif du recrutement	Grade	rémunération	Nombre de poste
				maximum
gent polyvalent	PEC			-
			מוווכ וועוואמעו	2

Fin du document

### MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal: 24150

\*\*\*

36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60 Fax: 05 53 73 44 69

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

Site internet : <a href="http://www.ville-lalinde.fr">http://www.ville-lalinde.fr</a>

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice: 23 Présents: 16

Votants: 23

Pour: 23

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

<u>PRESENTS</u>: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n° 24.04.11 - 03

OBJET:

Participations
aux organismes
de
regroupement
et adhésions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 Vu la délibération du Conseil Municipal N° 21.06.03-05 du 03 juin 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une part, des diverses adhésions, cotisations, et d'autre part des participations obligatoires aux organismes de regroupement.

Ces participations obligatoires et adhésions se décomposent ainsi pour l'exercice 2024 :

ORGANISMES	MONTANT
Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	681,29 €
GIASC (adhésion)	20,00 €
Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	540,00 €
Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €
ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	370,00 €
S.P.A. (convention fourrière)	2 827,00 €
A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00€
Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €
AMRF (adhésion)	100,00€
Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00€
Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00€
Conservatoire de Musique (participation)	11 000,00 €

### COMMUNE DE LALINDE - DORDOGNE - Séance du 11 avril 2024 - feuillet 2 sur 2

ORGANISMES	MONTANT
ATD (Agence technique départemental) (participation)	4 215,00 €
SIVS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire - Transports scolaires) (participation)	2 170,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- ACCEPTE les adhésions tels que citées ci-dessus,
- Charge Madame la Maire de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2024 pour les adhésions et participations obligatoires,
- Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 12 avril 2024

La Maire,

La secrétaire de seance,

Esther FARGUES Peggy-MOREAU-HERAUE

Dordo

### MAIRIE DE LALINDE

DORDOGNE
Code Postal: 24150



36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

Site internet : http://www.ville-lalinde.fr

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents: 16 Votants: 23

Pour: 22

Contre: 01

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

<u>PRESENTS</u>: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT

Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n° 24.04.11 - 04

**OBJET:** 

Vote des crédits

Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2024 pour la commission finances, le Bureau Municipal et le Conseil Municipal

Vu le calendrier de travail des réunions établi comme suit : 04 mars, 06 mars,

12 mars, 14 mars, 27 mars, 04 avril et 08 avril 2024 Vu la notification des bases fiscales pour l'exercice 2024

Vu la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'exercice 2024

Budget Principal 2024 Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté la collectivité. par le surplus constituant de l'autofinancement qui d'abonder permettra le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La maquette budgétaire pour 2024 est jointe en annexe de la délibération.

### Section d'investissement :

Dépenses : 1 383 472,96 €urosRecettes : 1 383 472,96 €uros

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 475 003,11 €urosRecettes : 3 475 003,11 €uros

### **TOTAL DU BUDGET** : <u>4 858 476,07 €uros</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 01 voix contre et 22 voix pour :

- 1. APPROUVE le budget primitif 2024
- 2. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Lalinde, 12 avril 2024

La Maire,

La secrétaire de séance

eggy MOREAU-HERAUD

Esther FARGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041104-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

( Taches

### **MAIRIE** DE

### LALINDE

DORDOGNE Code Postal: 24150



36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

> Site internet: http://www.villelalinde.fr

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23

Présents: Votants:

Pour:

23 23

16

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

PRESENTS: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL

Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU

Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE

Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT

Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n° 24.04.11 - 05

**OBJET:** 

Tableau des effectifs

2024

**Budget annexe** Camping

**ANNEXE:** 

Tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1er mars 2022 et se substituant aux lois portants statuts de la fonction publique, notamment la loi n° 84-53 du 26 ianvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Madame la Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer le tableau des effectifs d'une part des emplois permanents et d'autre part des emplois temporaires, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Sur la proposition de la Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- 1. APPROUVE le tableau des effectifs 2024 du Budget Annexe Camping de la collectivité comme annexé,
- 2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication: 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 12 avril 2024DE La Maire

Esther FARGUES MOREAU-HERAUD

a secrétaire de séance

### Commune de LALINDE - DORDOGNE - Séance du 11 avril 2024 annexe à la délibération n°24.04.11 - 05

# TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXE CAMPING

personnel extérieur au service rémunéré sur le budget principal et valorisé au budget annexe Camping Tableau des effectifs du personnel rattaché au budget annexe Camping

Echelle C1 - Echelon 8 Rémunération 400 heures Nombre de 5 mois poste Tâches administratives d'accueil, d'entretien - agent permanent Accroissement saisonnier d'activité - article L332-23-2° Grade ou fonction

Fin du document

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES toupus

page 1

### **MAIRIE** DE LALINDE DORDOGNE

Code Postal: 24150



36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE

Tel: 05 53 73 44 60

Mail: mairie@ville-lalinde.fr

Site internet: http://www.ville-lalinde.fr

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23 Présents:

Votants: 23

Pour:

23

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.

Date de convocation: 04 avril 2024

Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD

PRESENTS: MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - MIRAILLES-RIU - BOULLET - BERAUD - ESPARTA - RIGOULET - FLAMANT - VERGEZ - PELE - BOURRIER

Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme MANCEL Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

n° 24.04.11 - 06

Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2024 pour la commission finances, le Bureau Municipal et le Conseil Municipal Vu le calendrier de travail de la commission finances

### **OBJET:**

Vote des crédits

**Budget Annexe** Camping 2024

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du emprunté par la collectivité. le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

### COMMUNE DE LALINDE - DORDOGNE - Séance du 11 avril 2024 - feuillet 2 sur 2

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La maquette budgétaire pour 2024 est jointe en annexe de la délibération.

### Section d'investissement :

Dépenses : 60 256,08 €uros
 Recettes : 60 256,08 €uros

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 93 543,11 €uros
 Recettes : 93 543,11 €uros

### TOTAL DU BUDGET : 153 799,19 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- 1. APPROUVE le budget primitif annexe camping 2024
- 2. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Lalinde, 12 avril 2024

La Maire,

La secrétaire de séance

Esther FARGUE

Peggy MOREAU-HERAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240411-24041106-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024

La Maire, Esther FARGUES